

LE LUXEMBOURG 1960-2010

50 ans de mariages et de divorces

Auteur: Paul Zahlen
11 septembre 2012

50 ans | STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

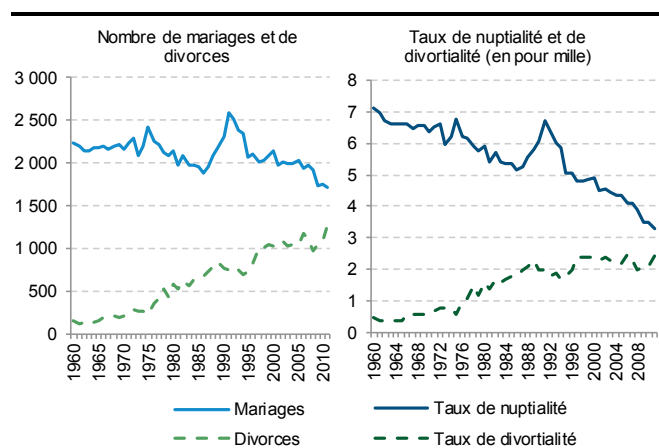
Le nombre de mariages est en baisse tendancielle. Il passe de 2 236 en 1960 à 1 714 en 2011. Inversement, le nombre de divorces a augmenté fortement en passant de 153 en 1960 à 1 275 en 2011. Les mariages entre Luxembourgeois représentent aujourd'hui moins de la moitié des mariages, contre 70% en début de période. Le taux de divortialité (nombre de divorces rapportés à la population) a évolué de 0.5 pour mille en 1960 à 2.4 pour mille en 1997, niveau qui reste ensuite pratiquement stable jusqu'en 2011 (2.5 pour mille). L'âge au mariage est en forte augmentation au cours des 50 années sous revue. En 1960, 44% des hommes et 68% des femmes avaient moins de 25 ans à leur mariage. En 2010, ces parts ont diminué à respectivement 5% pour les hommes et 12% pour les femmes. Cette évolution résulte à la fois de l'augmentation de l'âge au premier mariage et de l'augmentation des mariages de divorcés. Par ailleurs, les divorces concernent de plus en plus de mariages de longue durée. Aujourd'hui, près de 40% des divorces sont prononcés pour des mariages d'une durée de 15 ans et plus, alors qu'au début des années 1960, le pourcentage n'était que de 28%. Parallèlement à l'augmentation de l'âge au mariage, l'âge à la naissance du premier enfant augmente.

En tendance, le nombre de mariages et le taux de nuptialité sont en baisse

Le nombre de mariages (qui a globalement une tendance inverse aux divorces), est en diminution à moyen terme mais subit quelques fluctuations. A une augmentation des mariages au cours de la seconde moitié des années 1980 (correspondant aux cohortes de « baby-boomers » arrivant à l'âge de mariage) répond une baisse de la même ampleur durant la première moitié des années 1990. Le nombre de mariages au Luxembourg passe de 2 236 en 1960, à 2 156 en 1970, 2 149 en 1980, 2 312 en 1990 et 2 148 en 2000. Les années 2000-2011 sont marquées par une diminution assez forte des mariages, leur nombre atteignant 1 749 en 2010 et 1 714 en 2011. Pour avoir une meilleure appréciation de la nuptialité, il est indiqué de calculer le taux de nuptialité en rapportant les mariages à la population. Le taux de nuptialité au Luxembourg passe de 7.1 pour mille en 1960 à 3.3

pour mille en 2011. La tendance à la baisse de la nuptialité est un phénomène qui concerne tous les pays européens.

Graphique 1: Mariages et divorces au Luxembourg, 1960-2011



Source : STATEC N.B.: Taux de divortialité et taux de nuptialité = nombre de divorces, resp. de mariages, rapportés à la population (exprimés ici en pour mille)

A titre d'exemple, le taux de nuptialité en France passe de 7.0 à 3.7 pour mille de 1960 à 2011, en Allemagne il évolue de 9.4 à 4.6 pour mille et en Belgique de 7.1 à 4.1 pour mille au cours de la même période. Ajoutons que le taux brut de nuptialité (nombre de premiers mariages et de remariages par rapport à la population totale multiplié par mille) est très dépendant de la structure par âge de la population. Les démographes préfèrent utiliser l'indicateur de primo-nuptialité (voir plus loin).

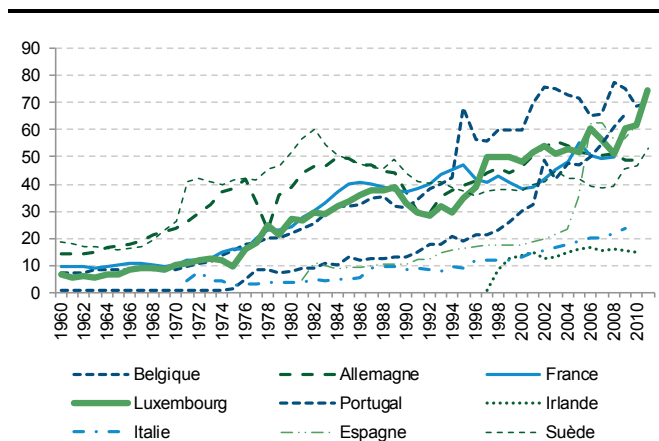
Le nombre de divorces et taux de divortialité sont en hausse de 1960 jusqu'au milieu des années 1990, puis se stabilisent

En 1960, le divorce était très peu répandu au Luxembourg. On comptait 153 divorces au cours de cette année, contre 2 236 mariages. En 2010, on dénombre 1 083 divorces. La hausse en 2011 est conséquente (1 275 cas de divorces) mais ce sont les années à venir qui montreront si cette hausse constitue un phénomène structurel ou « conjoncturel ». Les chiffres montrent cependant également que, depuis une quinzaine d'années, le nombre et, surtout, le taux de

divortialité (divorces rapportés à la population) sont restés relativement stables au Luxembourg. Le taux de divortialité, qui était de 0.5 pour mille en 1960, passe à 2.4 pour mille en 1997. Avec 2.5 pour mille, le taux de divortialité dépasse à peine ce niveau en 2011. Le Luxembourg ne constitue pas une exception en Europe en matière de divorces et de divortialité. Dans l'Union européenne (UE-27), le taux de divortialité passe de 0.7 pour mille au début des années 1960 à 1.8 pour mille en 2000 et à 2.0 pour mille en 2010. En Allemagne, le taux de divortialité était de 0.9 pour mille en 1960. Le taux atteint 2.4 pour mille en 2000, puis se stabilise pratiquement de 2000 à 2010 (2.3 pour mille en 2009 et en 2010).

Un autre indicateur statistique est souvent utilisé pour mesurer l'incidence du divorce. C'est le « taux de divorce » qui est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de divorces et le nombre de mariages. Cet indicateur montre que le phénomène du divorce tend à se développer, du moins si on fait le rapport aux mariages. Au Luxembourg, les divorces représentaient 6.8% du total des mariages en 1960. Il se situe à cette époque en-dessous des niveaux qu'avaient atteints les pays nordiques (19% au Danemark par exemple) et l'Allemagne (14% en 1960). Jusqu'en 2000, au Luxembourg, le taux de divorce a augmenté à 48% et il atteint même 62% en 2010. En 2011, le ratio est encore en hausse (75%) mais l'avenir dira s'il s'agit d'un phénomène exceptionnel ou non. Le taux de divorce moyen sur la période 2000-2010 s'établit à 54% au Grand-Duché.

Graphique 2: Taux de divorce, 1960-2011 (en %)

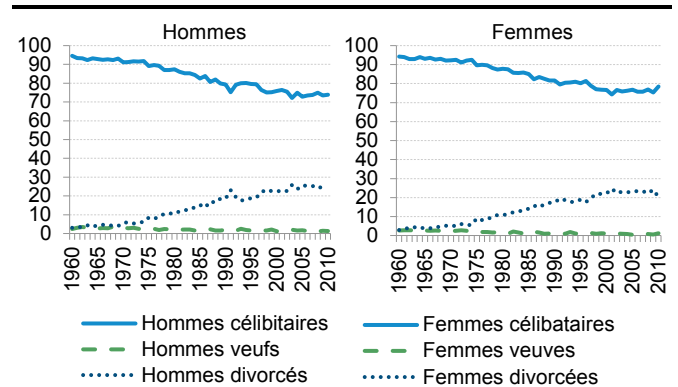


Source : STATEC, EUROSTAT

Le Luxembourg s'inscrit cependant dans l'évolution générale en Europe, où le taux de divorce augmente également. En moyenne, pour les années 2000-2010, il se situe à quelque 40% dans l'UE-27 et à 70% en Belgique, à 51% en Allemagne et à 46% en France. C'est en Italie (18%), Irlande (15%), Chypre (23%) et en Pologne (26%) où les taux de divorce sont les plus faibles au sein de l'UE-27. Rappelons qu'en Irlande le divorce n'a été légalisé qu'à la suite d'un référendum en 1995. On peut encore retenir que, dans les pays du Sud de l'Europe, l'évolution n'est pas uniforme. Dans

deux pays, l'Espagne et le Portugal, les taux de divorce atteignent les niveaux des pays du Nord de l'Europe, alors qu'en Italie et à Chypre, les taux de divorce restent inférieurs à la moyenne européenne.

Graphique 3: Mariages selon le statut matrimonial antérieur et le sexe au Luxembourg, 1960-2010 (en % des personnes se mariant)



Source : STATEC

Il convient néanmoins de noter qu'un taux de divorce de 50%, par exemple, ne signifie pas que chaque deuxième mariage fera l'objet d'un divorce. Pour analyser l'évolution des mariages dans le temps, il faudrait en fait se baser sur des données longitudinales qui ne sont pas disponibles actuellement.

L'évolution des mariages et des divorces est évidemment l'expression des modifications socio-culturelles de la société. S'y ajoutent cependant également des aspects légaux et institutionnels. Ainsi, les divorces ont été simplifiés au niveau de la procédure légale et, aujourd'hui, la très grande majorité des divorces se fait par consentement mutuel. Par ailleurs, les formes de cohabitation « légale » se sont diversifiées par l'introduction des partenariats dans beaucoup de pays. Le mariage n'est donc plus la seule forme de cohabitation institutionnalisée. Pour le Luxembourg, les résultats du recensement de la population de 2011 donneront un premier aperçu de l'incidence du partenariat « officiel » (PACS).

La part des « premiers mariages » a tendance à diminuer

Effet collatéral de l'évolution des divorces, la part des premiers mariages (mariages de célibataires) des hommes passe de 95% en 1960 à 76% en 2000 et celle des femmes de 94% à 77%. Au cours des dix dernières années, la part des premiers mariages se stabilise pratiquement. La proportion est d'environ 74% en moyenne au cours des années 2000-2010 pour les hommes et de 76% pour les femmes.

La part des hommes divorcés passe de 3% du total des hommes qui se marient en 1960 à 22% en 2000 et augmente encore un peu jusqu'en 2010 (24%). Pour les

femmes divorcées se mariant, le taux passe de 3% en 1960 à 22% en 2000 et à 23% en 2010. En moyenne, la part des hommes divorcés se mariant est de 24% pour les années 2000-2010 et celle des femmes divorcées se mariant de 23%.

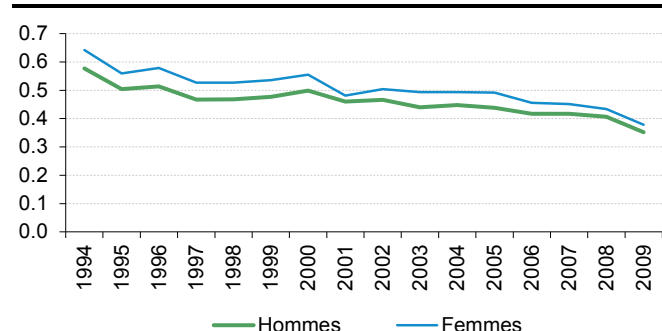
La part des veufs se mariant reste très faible et leur proportion est même en diminution. En 1960, les veufs et les veuves représentaient respectivement 2.4% et 2.7% des hommes et des femmes se mariant. En 2010, cette part est tombée à respectivement 1.3% et 1.2% pour les hommes et pour les femmes.

L'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité en baisse

Ce n'est pas seulement la part des premiers mariages dans le total des mariages qui diminue, mais plus généralement la propension à contracter un premier mariage. C'est l'indicateur de primo-nuptialité qui mesure cette propension. Il s'agit du pourcentage d'hommes et de femmes qui contracteraient un mariage au cours de leur vie si, à tout âge, le taux de primo-nuptialité était celui de l'année considérée. Il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de premiers mariages contractés par les hommes et les femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des hommes et des femmes de cet âge. Par différence, il mesure, le taux de célibataires « définitifs » pour chaque sexe.

L'indicateur de primo-nuptialité est globalement en baisse au cours des quinze dernières années et cela pour les deux sexes. De moins en moins de personnes contractent donc un premier mariage. L'indicateur de primo-nuptialité est de 0.64 pour les femmes, respectivement 0.58 pour les hommes en 1995, contre 0.38 respectivement 0.35 en 2009. Cela signifie que si une génération de célibataires devait garder tout au long de la vie les comportements observés en 2009, seulement 35% des hommes, respectivement 38% des femmes, finiraient par conclure un premier mariage. Les hommes ont une propension inférieure, par rapport aux femmes, de conclure un premier mariage. Néanmoins, l'écart entre les hommes et les femmes diminue.

Graphique 4: Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité par sexe pour le Luxembourg, 1994-2009



Source : STATEC

L'âge au mariage en forte augmentation depuis le début des années 1980

En ce qui concerne l'âge au mariage, il y a lieu de retenir d'abord que les femmes se marient en général plus jeunes que les hommes et cette caractéristique se maintient sur toute la période étudiée. En 1960, 17.3% des femmes et 1.0% des hommes avaient moins de 20 ans à leur mariage. En 1980, au mariage, 18.6% des femmes et 2.7% des hommes avaient moins de 20 ans. Après 1980, les pourcentages correspondants se réduisent. En 2010, seulement 1% des femmes et 0.1% des hommes se marient avant leurs vingt ans. En 1960, 42.4% des hommes et 50.2% des femmes se marient avaient entre 20 et 24 ans. En 2010, le pourcentage s'est réduit à 5.1% pour les hommes et 11.3% pour les femmes. Globalement, en 1960, 44% des hommes et 68% des femmes avaient moins de 25 ans à leur mariage. En 2010, ces parts ont diminué à respectivement 5% pour les hommes et 12% pour les femmes.

A l'inverse, en 1960, les plus de 35 ans ne représentaient que 11% des mariages pour les hommes et 7% pour les femmes. En 2010, la part des hommes se mariant ayant plus de 35 ans atteint 46%. Pour les femmes, la part des 35 ans et plus passe de 7% du total des femmes qui se marient en 1960 à 33% en 2010. En ce qui concerne les mariages des 45 ans et plus, leur part dans les mariages évolue, pour les hommes, de quelque 4% en 1960 à environ 19% en 2010 et, pour les femmes, de 2% à 11% dans le même laps de temps.

Tableau 1: Mariages par classe d'âge et par sexe au Luxembourg, 1960-2010 (en % du total des mariages)

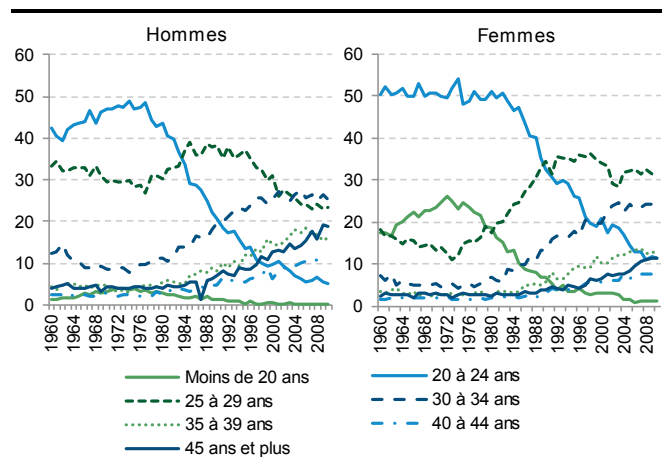
	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Hommes						
Moins de 20 ans	1.4	3.4	2.7	1.5	0.4	0.1
20 à 24 ans	42.4	47.2	43.6	20.7	9.7	5.1
25 à 29 ans	33.3	29.4	30.3	38.2	31.0	23.4
30 à 34 ans	12.2	8.4	11.2	19.5	25.3	25.4
35 à 39 ans	4.3	4.6	5.4	8.2	14.5	16.4
40 à 44 ans	2.5	2.7	2.6	4.8	6.3	10.8
45 ans et plus	3.9	4.4	4.1	7.0	12.8	18.8
Femmes						
Moins de 20 ans	17.3	23.6	18.6	6.9	3.0	1.0
20 à 24 ans	50.2	50.7	51.0	32.4	20.7	11.3
25 à 29 ans	18.2	13.2	17.3	34.4	34.0	30.8
30 à 34 ans	7.0	5.2	6.7	13.4	19.6	24.2
35 à 39 ans	3.3	2.6	2.5	5.8	10.2	13.6
40 à 44 ans	1.7	1.8	1.9	3.2	5.8	7.8
45 ans et plus	2.2	2.9	2.1	3.8	6.6	11.3

Source : STATEC

La fréquence la plus élevée des mariages se retrouve désormais dans les classes d'âge de 25 à 34 ans. La part des femmes se mariant ayant de 25-29 ans passe de 18% en 1960 à 31% en 2010 et la part des 30 à 34 ans de 7% en 1960 à 24% en 2010. En ce qui concerne

les hommes, la fréquence des mariages dans la classe d'âge des 25-29 ans diminue en passant de 33% à 23%, mais augmente pour les 30-34 ans (de 12% à 25%).

Graphique 5: Mariages selon la classe d'âge et le sexe, 1960-2010 (en % des personnes se mariant)



Source : STATEC

L'augmentation de l'âge au mariage découle de deux phénomènes: la hausse de l'âge au premier mariage (qui se reflète dans la diminution des pourcentages des classes d'âge jeunes dans le total des mariages) et l'augmentation des mariages de divorcés; les divorces intervenant d'ailleurs de plus en plus souvent après des durées de mariage assez longues (voir plus loin).

Le premier mariage de plus en plus tardif

On dispose des données concernant l'âge au premier mariage pour la période qui débute en 1990.

En 1990, 27.6% des hommes et 47.3% des femmes avaient moins de 25 ans au premier mariage. En 2010, les parts respectives étaient seulement de respectivement 7.0% pour les hommes et 15.4% pour les femmes.

La part des premiers mariages dans la classe d'âge des 25 - 29 ans diminue chez les hommes (de 46.6% en 1990 à 31.2% en 2010), tandis que la part des femmes de cette classe d'âge dans les premiers mariages reste relativement stable (37.3% en 1990 et 37.7% en 2010). Pour les femmes, la fréquence des mariages dans cette classe d'âge est la plus élevée.

La fréquence de premiers mariages dans les classes d'âge plus élevées augmente fortement pour les hommes, comme pour les femmes. De 1990 à 2010, le pourcentage des 35 ans et plus dans les premiers mariages passe de 5.4% à 30% pour les hommes et de 4.5% à 19.8% pour les femmes.

Tableau 2: Premiers mariages par classe d'âge et sexe, 1990-2010 (en % du total des premiers mariages)

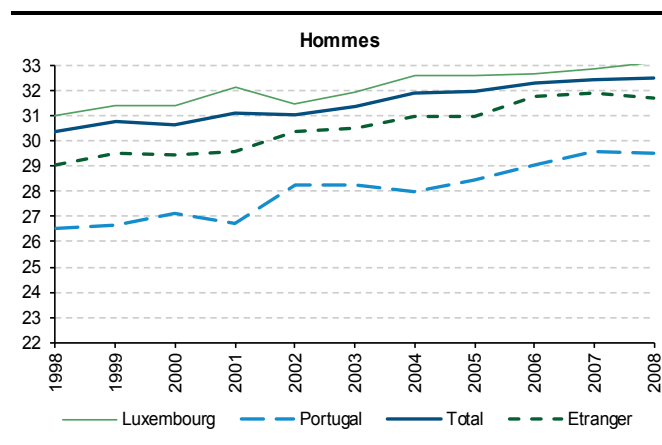
	Hommes		
	1990	2000	2010
Moins de 20 ans	1.9	0.6	0.1
20-24 ans	25.7	12.8	6.9
25-29 ans	46.6	39.8	31.2
30-34 ans	19.2	28.6	31.7
35-39 ans	3.9	11.9	15.9
40-44 ans	1.7	3.1	7.5
45 ans et plus	0.8	3.3	6.6

	Femmes		
	1990	2000	2010
Moins de 20 ans	8.4	3.9	1.3
20-24 ans	38.9	26.7	14.1
25-29 ans	37.3	40.2	37.7
30-34 ans	10.7	18.8	26.9
35-39 ans	2.9	6.8	11.9
40-44 ans	0.8	2.2	4.1
45 ans et plus	0.8	1.3	3.8

Source : STATEC

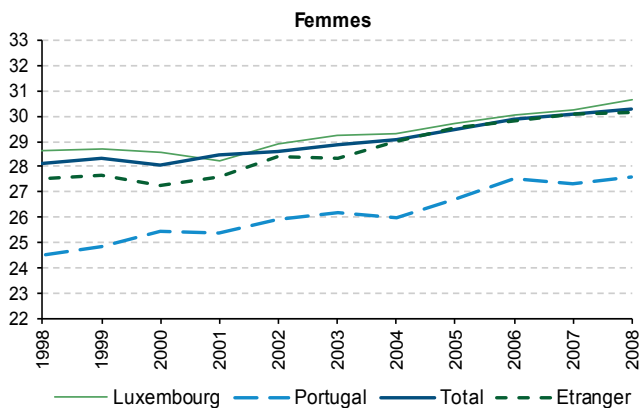
Est-ce que l'âge moyen au premier mariage est identique pour les Luxembourgeois et pour les étrangers résidant au Luxembourg ? On dispose des données concernant l'âge moyen au premier mariage selon les nationalités pour la période allant de 1998 à 2008. Au Luxembourg, l'âge moyen au premier mariage passe, pour les hommes, de 29.0 ans en 1998 à 32.5 ans en 2008. Pour les femmes, l'âge au premier mariage est inférieur à celui des hommes mais augmente également en évoluant de 26.9 ans en 1998 à 30.3 ans en 2008. L'écart entre les deux sexes – dû notamment à des normes culturelles – est de 2.4 ans en moyenne et ne varie guère sur la période prise en compte.

Graphique 6: Âge moyen au premier mariage des hommes selon la nationalité au Luxembourg, 1998-2008



Source : STATEC

Graphique 7: Âge moyen au premier mariage des femmes selon la nationalité au Luxembourg, 1998-2008



Source : STATEC

Les Portugais - les femmes, comme les hommes - continuent à se marier beaucoup plus tôt en moyenne que les Luxembourgeois et les Luxembourgeoises. En 1998, l'âge au premier mariage des Luxembourgeois était de 33.1 ans contre 29.5 pour les Portugais. Le premier mariage des Luxembourgeoises se situe en moyenne à 30.6 ans, contre 27.6 ans pour les Portugaises. Néanmoins l'écart entre Portugais/es et Luxembourgeois/es de l'âge moyen au premier mariage a commencé à se rétrécir. Pour les hommes, il était de 4.4 ans en 1998 et de 3.6 ans en 2008. Pour les femmes, l'écart de l'âge au premier mariage qui était de près de 4 ans en 1998 s'est réduit à 3 ans en 2008.

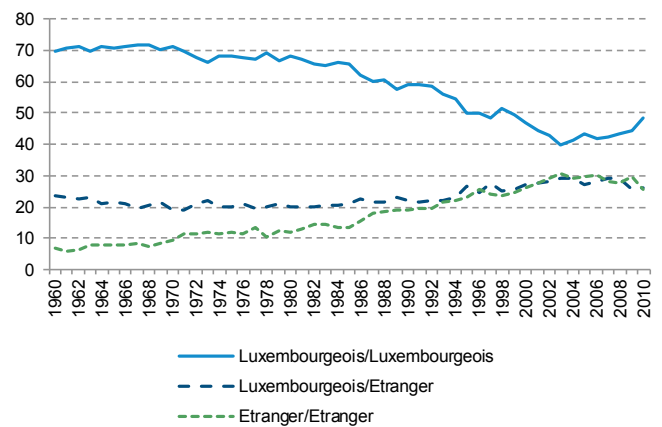
Les mariages entre Luxembourgeois représentent aujourd'hui moins de la moitié des mariages, contre 70% en début de période

Comme le poids des étrangers dans la population luxembourgeoise augmente, la part des mariages entre Luxembourgeois diminue logiquement. En 1960, les mariages entre deux personnes de nationalité luxembourgeoise représentaient quelque 70% du total des mariages. Cette part est tombée à moins de 50% à partir de la deuxième moitié des années 1990. Le recul est le plus sensible à partir du milieu des années 1980, période qui marque aussi le début d'une vague d'immigration pratiquement continue.

La part des mariages entre Luxembourgeois passe un peu en-dessous des 40% en 2003. L'avenir dira si l'augmentation du pourcentage en 2010 et 2011 (on passe de 43% en 2008 à 48% en 2011) est transitoire ou non. On note aussi que la part des mariages entre des personnes de nationalité luxembourgeoise et étrangère n'augmente que légèrement. Le pourcentage se situe au même niveau en 1994 qu'en 1960 (quelque 23%), puis passe à 29% en 2007 et revient à 26% en 2010. Par contre, la part des mariages entre étrangers dans le total des mariages augmente fortement en

passant de 4% en 1960 à près de 30% en 2003-2004. Depuis, cette part a un peu reculé (26% en 2010).

Graphique 8: Mariages selon la nationalité des conjoints (en % du total des mariages)

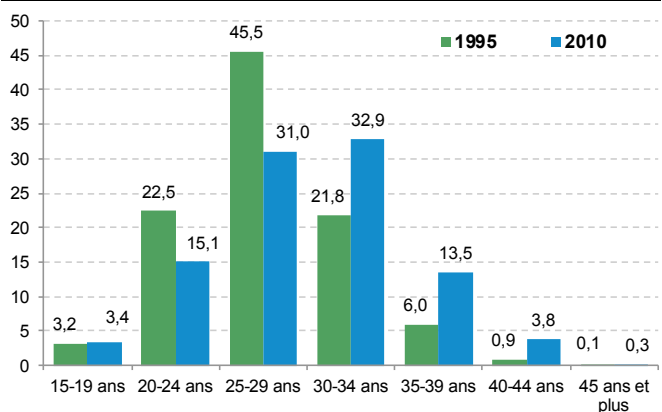


Source : STATEC

L'âge des mères au premier enfant en forte hausse

L'augmentation de l'âge au premier mariage, va de pair avec l'augmentation de l'âge des mères au premier enfant (et, logiquement, des enfants des rangs subséquents). On peut classer les naissances selon l'âge de la mère et le rang des enfants nés. La part des naissances de premier rang (premières naissances) de mères ayant moins de 20 ans reste faible, même si le pourcentage a augmenté au cours des dernières années. En 1995, 3.2% des enfants de premier rang étaient nés de mères qui avaient moins de 20 ans. Le pourcentage diminue à 2.0% en 2005 mais augmente par la suite pour atteindre 3.4% en 2010. La part des naissances de premier rang des mères situées dans la classe d'âge des 20-24 ans diminue en passant de 22.5% en 1995 à 15.1% en 2010, tout comme la part de ces premières naissances dans la classe d'âge de 25 à 29 ans qui évolue de 45.5% à 31.0%.

Graphique 9: Part des naissances de premier rang (premières naissances) selon la classe d'âge des mères (en % du total des naissances de premier rang)



Source : STATEC

Au contraire, la fréquence des naissances de premier rang chez les mères de 30 ans et plus augmente : en 1995, 21.8% des premières naissances se situaient dans la classe d'âge de 30-34 ans, tandis qu'en 2010 le pourcentage est de 32.9%. La part des naissances de premier rang de la classe d'âge des 35-39 ans est doublée en passant de 6.0% en 1995 à 13.5% en 2010. L'âge moyen des mères au premier enfant était de 28.6 ans en 2000. En 2010, il atteint 30 ans.

Tableau 3: Naissances vivantes par âge de la mère et rang, 1995-2010 (en % du total des naissances par rang)

Rang de l'enfant	De 15 à 19 ans			
	1995	2000	2005	2010
Premier	3.2	2.8	2.0	3.4
Deuxième	0.5	0.6	0.1	0.4
Troisième	0.0	0.0	0.2	0.0
Quatrième et ss.	0.0	0.0	0.0	0.0
	De 20 à 24 ans			
	1995	2000	2005	2010
Premier	22.5	17.8	17.4	15.1
Deuxième	11.0	11.8	7.8	7.1
Troisième	4.4	4.7	4.8	3.4
Quatrième et ss.	1.5	2.6	2.7	0.9
	De 25 à 29 ans			
	1995	2000	2005	2010
Premier	45.5	38.2	34.2	31.0
Deuxième	39.9	31.7	27.7	24.9
Troisième	27.6	25.3	23.9	20.7
Quatrième et ss.	16.6	15.7	13.4	10.2
	De 30 à 34 ans			
	1995	2000	2005	2010
Premier	21.8	29.7	30.9	32.9
Deuxième	37.9	39.1	42.9	41.6
Troisième	47.7	45.0	37.2	39.7
Quatrième et ss.	47.7	37.0	37.1	35.1
	De 35 à 39 ans			
	1995	2000	2005	2010
Premier	6.0	10.1	13.3	13.5
Deuxième	9.6	15.3	19.0	21.7
Troisième	18.4	21.9	29.3	29.6
Quatrième et ss.	28.6	37.4	34.4	34.2
	De 40 à 44 ans			
	1995	2000	2005	2010
Premier	0.9	1.3	2.0	3.8
Deuxième	1.1	1.4	2.4	4.3
Troisième	1.8	3.1	4.6	6.3
Quatrième et ss.	5.5	7.4	12.4	17.3
	De 45 à 49 ans			
	1995	2000	2005	2010
Premier	0.1	0.0	0.1	0.3
Deuxième	0.0	0.1	0.1	0.1
Troisième	0.0	0.0	0.0	0.3
Quatrième et ss.	0.0	0.0	0.0	0.9
	50 ans ou plus			
	1995	2000	2005	2010
Premier	0.0	0.1	0.0	0.0
Deuxième	0.0	0.1	0.0	0.0
Troisième	0.0	0.0	0.0	0.0
Quatrième et ss.	0.0	0.0	0.0	0.0

Source : STATEC

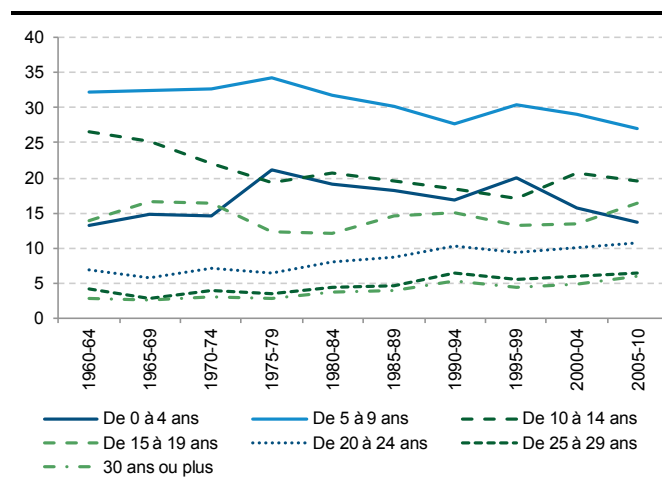
Logiquement, les naissances des rangs subséquents se décalent également. A titre d'exemple, la part des naissances de troisième rang dans les classes d'âge des moins de 35 ans diminue (passant de 1995 à 2010

de 27.6% à 20.7% des premières naissances pour les 25-29 ans et de 47.7% à 39.7% pour les 30-34 ans). A l'inverse, la part des naissances de troisième rang augmente chez les mères de 35 ans et plus. En 1995, 18.4% des naissances de 3ème rang sont le fait de mères âgées de 35 à 39 ans. En 2010, le pourcentage est passé à 29.6%. La part des naissances de 3ème rang dans la classe d'âge des 40-44 ans passe de 1.8% à 6.3%.

Les divorces de plus en plus fréquents pour des durées de mariage longues

La fréquence des divorces pour les mariages d'une durée de 0 à 4 ans se situe au même niveau au début des années 1960 et à la fin des années 2000 (autour de 13% du total des divorces), après avoir connu une augmentation du milieu des années 1970 au milieu des années 1995.

Graphique 10: Divorces selon la durée de mariage, 1960-2010 (en % du total des divorces, moyennes des périodes)



Source : STATEC

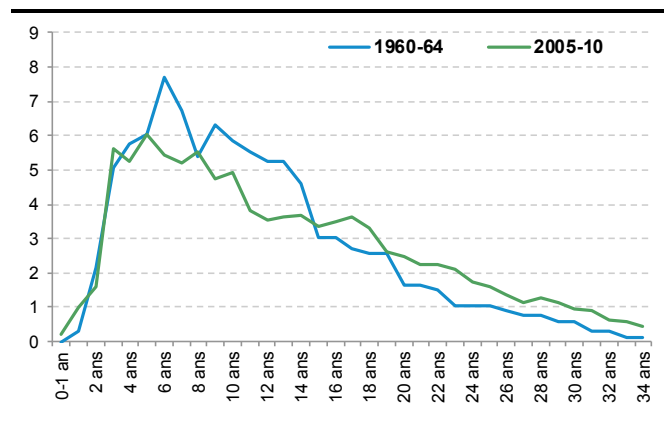
La plus forte probabilité de divorce, au début des années 1960 comme aujourd'hui, concerne les mariages dont la durée se situe entre 5 et 9 ans. En moyenne, pour les années 2005-2010, près de 27% du total des divorces sont prononcés pour des mariages ayant eu cette durée. Néanmoins, depuis le début des années 1960, la part des divorces tend à diminuer pour cette durée de mariage. En moyenne au cours de la période 1975-79, la part des divorces pour des mariages d'une durée de 5-9 ans était encore de près de 35% du total des divorces (contre 27% pour la période 2005-2010).

Par contre, pour des durées de mariage de plus de 15 ans, le pourcentage des divorces est en hausse. La part des divorces pour les mariages d'une durée de 15 à 19 ans passe d'environ 14% au début des années 1960 à plus de 16% au cours de la période récente. La fréquence des divorces pour les mariages d'une durée de 20 à 24 ans passe de 7% du total des divorces en 1960-65 à 11% en 2005-2010. La part de divorces pour

les mariages d'une durée de 25 à 29 ans évolue de 4% en 1960-65 à près de 7% en 2005-2010. Le pourcentage correspondant pour des durées de mariage de 30 ans et plus évolue de 3% à 6%. Aujourd'hui, près de 40% des divorces concernent des mariages d'une durée de 15 ans et plus, alors qu'au début des années 1960, la part n'était que de 28%.

En 2005-2010, la plus forte fréquence des divorces concerne les mariages ayant eu une durée de 5 ans (6.0% du total des divorces), alors qu'en 1960-65, la plus forte fréquence concernait les mariages de 6 ans (7.7% du total des divorces).

Graphique 11: Divorces selon la durée de mariage, moyennes 1960-65 et 2005-2010 (en % du total des divorces)



Source : STATEC